|  |
| --- |
| **Accord concernant l’utilisation de la carte de contrôle électronique chômage temporaire**  XXXXX (travailleur) déclare tenir à jour une carte de contrôle électronique à partir du mois de \_\_\_\_\_\_\_\_\_ (mois + année) en cas de chômage temporaire.  YYYYY (employeur) déclare marquer son accord.  Cet accord dispense YYYYY (employeur) de remettre une carte de contrôle papier C3.2A à XXXXX (travailleur) à partir du mois susmentionné en cas de chômage temporaire.  XXXXX (travailleur) déclare qu’il a fait ou fera le nécessaire pour s’enregistrer en tant qu’utilisateur de la carte de contrôle électronique auprès du service en ligne « Carte de contrôle chômage temporaire » sur le site portail de la sécurité sociale ([www.socialsecurity.be](http://www.socialsecurity.be)) ou sur l’application eC32.  Tant XXXXX (travailleur) que YYYYY (employeur) pourront mettre fin à cet accord de manière unilatérale. Pour être valable, cette révocation de l’utilisation de la carte de contrôle électronique doit être communiquée à l’ONEM avant sa prise de cours.  Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_ . \_\_\_ . \_\_\_\_\_\_\_  Signature travailleur Signature employeur |